

**COMMUNIQUE DE L'INSEED :**

En août 2026, le niveau général des prix régresse de 2,0% par rapport à juillet 2026. Il a connu une augmentation de 0,7% par rapport à son niveau d'août 2025

INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC) AU TOGO, AOÛT-2026

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), produit mensuellement par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), permet de capter l'évolution des prix à la consommation. Il est calculé à partir d'une méthodologie harmonisée pour les huit pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont le Togo. Sa couverture est nationale et porte aussi bien sur le milieu urbain que sur le milieu rural.

En août 2026, le niveau général des prix s'est établi à 104,6 ; soit une régression de 2,0% par rapport à son niveau de juillet 2026 (106,7). Cette baisse qui est la première enregistrée depuis presque une année (octobre 2025) est essentiellement due à la descente du niveau des indices des divisions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-5,9%) ; «Restaurants et services d'hébergement» (-1,4%) et «Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles» (-0,9%).

Les produits ayant contribué à la baisse du niveau général des prix en août 2026 sont entre autres : «Igne» (-29,1%) ; «Igne pour fufu (karachi)» (-23,7%) ; «Tomates rondes (pomme) importées» (-52,1%) ; «Tomates rondes (pomme) locales» (-31,0%) ; «Tomates ovales locales» (-30,4%) ; «Poivron frais» (-27,9%) ; «Tomates ovales importées» (-20,1%) ; «Gombos sec» (-14,8%) ; «Salade verte locale (laitue)» (-42,7%) ; «Piment vert (gboyébessé)» (-39,3%) ; «Gingembre frais» (-5,7%) ; «Moutarde africaine ('tchotou, afiti, tonou')» (-8,0%) ; «Riz importé longs grains vendu au bol» (-7,0%) ; «Riz local longs grains vendu au bol» (-5,1%) ; «Maïs blanc séché en grains crus vendu au grand bol» (-3,5%) ; «Maïs jaune vendu au bol» (-5,2%) ; «Doèvi fumé (anchois)» (-7,4%) ; «Saloumon fumé» (-3,8%) ; «Doèvi séché (anchois)» (-8,5%) ; «Plat de fufu + sauce poisson» (-6,5%) ; «Plat de fufu + sauce viande» (-6,7%) ; «Plat de riz-haricot

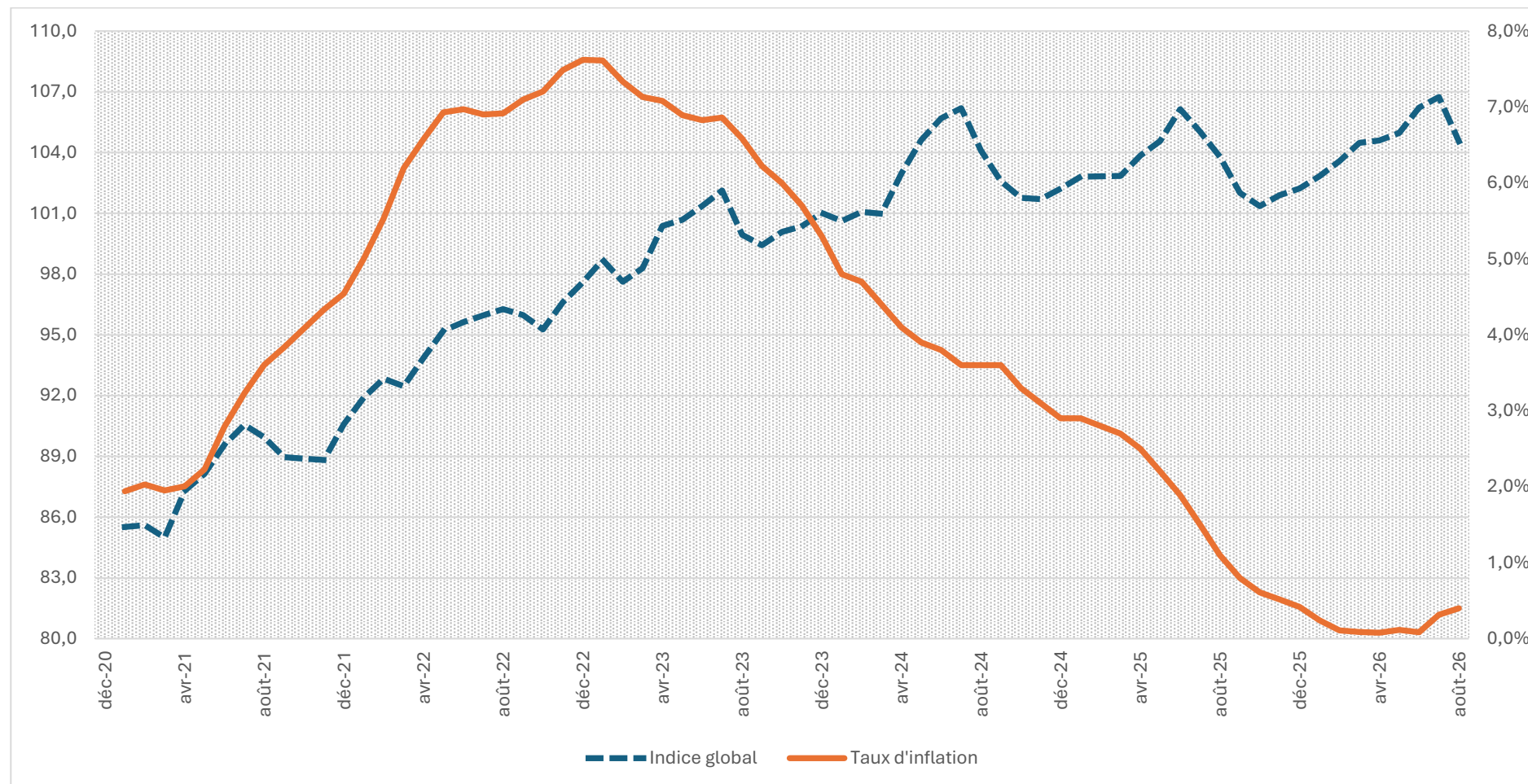
(ayimolou)» (-3,4%) ; «Plat de haricot + gari» (-2,6%) ; «Plat de hokoumé + sauce poisson (1 plat)» (-2,5%) ; «Riz + sauce poisson» (-2,1%) ; «Bois de chauffe» (-3,8%) et «Charbon de bois» (-2,2%) .

Calculé hors produits alimentaires, l'IHPC a connu une diminution de 0,4% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a également enregistré une baisse (-0,4%), tout comme les «produits frais» (-6,6%). Au regard de la provenance, les prix des produits «Locaux» ont connu une baisse de 2,3% de même que les prix des produits «importés» (-1,4%). Du point de vue de la classification sectorielle, la baisse du niveau général des prix est due à la régression des prix des produits des secteurs «Primaire» (-8,6%), «Secondaire» (-0,8%) et «Tertiaire» (-0,6%). Pour ce qui est de la durabilité, la baisse observée provient essentiellement du décroissement des prix des produits «Non durable» (-3,8%) et des «Services» (-0,6%). Par rapport à l'origine, la régression mensuelle s'explique par la baisse des prix des produits d'«Origine UEMOA» (-2,7%).

Comparé à la situation en août 2025 (glissement annuel), le niveau général des prix a augmenté de 0,7%. Cette évolution s'explique par l'effet de la hausse observée au niveau de l'indice des divisions de consommation «Transport» (+5,4%) ; «Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles» (+4,4%) ; «Santé» (+0,7%) ; «Soins personnels, protection sociale et biens divers» (+0,8%) et «Vêtements et chaussures» (+0,4%).

Cette augmentation a été amortie par la baisse observée au niveau des divisions de consommation : «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-1,1%) ; «Loisirs, sport et culture» (-1,0%).

Graphique 1 : Evolution de l'indice global (IHPC) et du taux d'inflation



Source : INSEED, IHPC août 2026

N.B. L'IHPC est exprimé en base 100 en 2023. Les taux d'inflation du tableau sont calculés en moyenne annuelle et exprimés en pourcentage.

Trois indicateurs doivent être distingués. La variation mensuelle (-2,0 %) compare août à juillet 2026. Le glissement annuel (+0,7 %) compare août 2026 à août 2025. Dans les deux cas, le calcul est : $[(IHPC \text{ du mois} / IHPC \text{ du mois de comparaison}) - 1] \times 100$. L'inflation en moyenne annuelle (+0,4 %) compare la moyenne de septembre 2025 à août 2026 à celle de septembre 2024 à août 2025 : $[(\text{moyenne des douze derniers mois} / \text{moyenne des douze mois précédents}) - 1] \times 100$. Elle nécessite 24 mois d'observation. Ces trois évolutions sont compatibles, car leurs périodes de référence diffèrent.